

# COMMUNE de CORBEILLES

\*\*\*\*\*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2018

L'an 2018, le 4 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de M. GARDIA Georges, Maire

**Présents** : M. GARDIA Georges, Maire, Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline, M. HORNEZ Jean-Paul, M. CANELA Maxime, M. CONSTANT Daniel, M. LEBOEUF Jean-Pierre, Mme VOGEL Florence, Mme MARTIN Isabelle, Mme LANCELOT Corinne, Mme MAISON Sophie, Mme BARBER Catherine, M. GUET Francis

**Absent(s)** : Mme GARCIA NOVEJARQUE Maria Del Pilar

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. FRANCAERT Sébastien à M. LEBOEUF Jean-Pierre

Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 juin 2018 est adopté à l'**unanimité**.

### **Élection du 3ème adjoint suite à la démission de Mme Martine SOUDAY**

**M. HORNEZ**, Adjoint, souligne l'engagement de Mme SOUDAY, depuis de nombreuses années, au sein du conseil et la félicite pour sa décision courageuse. Il tient à rappeler que les fonctions d'adjoint nécessitent non seulement une réelle motivation des candidats compte tenu de la somme de travail qui est demandée, mais également une disponibilité.

**Mme BARBER** propose sa candidature. Si elle est élue, elle souhaite poursuivre, dans la continuité, le travail de Mme SOUDAY. Chacun a pu constater qu'elle était disponible, notamment au travers de son implication dans la commission ENFANCE, ainsi qu'au sein du conseil municipal.

**M. CONSTANT** est également candidat. Depuis le début du mandat il a travaillé étroitement avec Mme SOUDAY et souhaite pérenniser les actions réalisées. Il est également disponible pour répondre aux critères énoncés par M. HORNEZ.

**Mme BESSE-DESMOULIERES** remercie Mme SOUDAY et lui souhaite de profiter pleinement de son nouveau choix de vie.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2014.03.18 du 29 mars 2014 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2014.03.19 du 29 mars 2014, relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 2014.055 du 31 mars 2014 donnant délégation de signature du maire aux adjoints,

Vu l'arrêté municipal n° 2014.051 en date du 31 mars 2014, donnant délégation de fonctions relatives à la Communication (bulletin municipal et site internet), à l'animation, à la culture, au sport et aux associations à Mme SOUDAY Martine, 3ème adjointe

Considérant la vacance du 3ème poste d'adjoint au maire suite à la démission de Mme Martine SOUDAY qui a été acceptée par monsieur le Préfet par courrier reçu le lundi 2 juillet 2018,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire, Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3ème adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

**PROCÈDE** à la désignation du 3ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

#### **Premier tour de scrutin – élection à la majorité absolue**

Sont candidats :           Mme Catherine BARBER  
                                      M. Daniel CONSTANT

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Mme Catherine BARBER :    1 voix

M. Daniel CONSTANT    :  12 voix

M. Daniel CONSTANT est désigné en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint au maire.

M. CONSTANT remercie ses collègues et les assure de tout mettre en œuvre pour assurer avec efficacité et implication les fonctions d'adjoint au maire dans les domaines qui lui sont dévolus.

#### **Affaires diverses**

**M. GARDIA** fait part des courriers reçus :

- De la mairie de LAMOTTE-BEUVRON qui nous remercie pour la motion de soutien prise le 4 juin dernier
- Pour le versement de la subvention de : PEP45, le Gardon du Fusin, l'Harmonie de Corbeilles

**Mme BESSE-DESMOULIERES**

- Rappelle que la remise des prix aux écoliers aura lieu demain à partir de 9 H 00, salle du conseil. Le coût pour la Commune est de 2.199,70 € pour 183 élèves, soit 12,00 € par élève.
- Pour les TAP nous avons perçu le solde du fonds de soutien de l'État, soit 5.800 € (*aide de l'État pour l'année 2017/2018 = 8.500 €*). Nous avons lancé l'appel à candidatures pour le recrutement d'une 3<sup>ème</sup> ATSEM en contrat aidé pour la prochaine rentrée scolaire.
- Lors du dernier conseil d'école, les effectifs annoncés pour la rentrée prochaine sont stables : 179 élèves, dont 71 maternelles (soit 23 par classe) et 108 élémentaires.
- En ce qui concerne les repas au restaurant scolaire, elle a contacté CONVIVIO, suite à la demande des parents d'élèves, afin qu'il soit mentionné sur les menus la provenance des produits. CONVIVIO lui a indiqué que les produits frais sont français et émanent en majorité de producteurs locaux de la Sarthe.
- Informe d'un nouveau dispositif pour le mercredi (retour de la semaine à 4 jours) qui est considéré comme périscolaire et non en ALSH (accueil de loisirs sans hébergement). Pour

bénéficiaire d'un financement par la CAF de 1€/heure/enfant, au lieu de 0.54 € , il faudra conclure un Projet Éducatif Territorial et un Projet Pédagogique respectant les nouvelles règles, notamment un partenariat avec l'école. Le décret doit paraître à la mi-juillet ; la CC4V voit avec les services de l'État si elle peut assurer à la rentrée cet accueil dans le cadre de ses compétences Enfance et Social.

### **M. HORNEZ**

- Fait le point sur les travaux qui seront réalisés à l'école durant l'été :
  - ✓ Rénovation des sanitaires en primaire
  - ✓ Pose d'un portillon côté chemin pour évacuation Vigipirate
  - ✓ Suppression du bac à sable (plus dans les normes actuelles)
  - ✓ Vérification des installations de sécurité
  - ✓ Installation d'un équipement contrôle d'accès vidéo au portail
- Curage des douves côté parking rue des écoles
- Commandes passées :
  - ✓ Pour le changement des lampes mercure rue des Déportés
  - ✓ Pour 2 armoires électriques (éclairage public)
  - ✓ Pour 4 poteaux incendie
  - ✓ Pour la mise à niveau des menuiseries extérieures de la mairie (façade principale et côté nord)
- L'association de gestion de la MARPA a arrêté ses choix sur les matériaux et couleurs des revêtements de sols et murs.
- Avancement des travaux MARPA : il reste 2 semaines de travail pour l'entreprise CEBAT (étanchéité des terrasses) ; des fournitures sont arrivées aujourd'hui ; les plaquistes avancent à grands pas, ainsi que l'habillage extérieur. Les tranchées et canalisations pour les réseaux Eau Potable, Eaux Vannes, Eaux Usées et Eaux Pluviales ont été réalisées ; Il faudra combiner l'intervention des diverses entreprises pour le passage des réseaux (électricité, téléphone...) pour les mettre dans la tranchée réalisée par l'entreprise CLEMENT.
- Suite au rendez-vous avec les riverains de Fays, nous avons passé commande de 2 panneaux STOP qui seront installés au croisement.
- Le miroir pour la sortie de la salle du Gâtinais en voiture a été réglé. Un panneau « attention sortie de véhicule » sera installé rue du Château.

**M. CANELA** fait part d'un problème de financement de la MARPA. En effet, compte tenu du refus de la CARSAT de nous accorder le moindre prêt, et compte tenu de l'avancement des travaux, nous avons dû faire appel au CREDIT AGRICOLE et à une augmentation de notre autofinancement pour pallier ce refus. Or la Caisse des Dépôts et Consignation refuse maintenant de nous accorder le prêt PLS et complémentaire, au motif que nous n'aurions pas le droit de faire appel à une banque. Cet élément ne nous a jamais été communiqué. Nous allons faire appel de ce refus.

**Mme MAISON** demande si une climatisation est prévue dans le cadre des travaux au gymnase ? M. GARDIA répond par la négative.

### **Mme VOGEL** :

- Informe qu'elle a distribué des flyers annonçant l'ouverture de la MARPA au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 et demande s'il serait possible de faire une distribution par la Poste afin d'élargir le périmètre.
- A été interpellée sur le marché par les commerçants au sujet des fientes de pigeons, ce qui pose un problème d'hygiène pour l'alimentation. M. HORNEZ indique que les services techniques ont passé le karcher il y a 15 jours. Nous allons poser des câbles tendeurs avec filet pour que les oiseaux ne puissent plus aller sous la halle (comme à Ladon).
- Demande qui doit prendre en charge le service de sécurité lors des manifestations au gymnase ? M. GARDIA lui indique que c'est à la charge de l'organisateur.

**M. GUET :**

- Demande s'il y a un appartement témoin pour visiter à la MARPA ? Il lui est répondu par la négative. C'était initialement prévu mais avec le retard du chantier cela a été laissé de côté.
- Signale que la bibliothèque sera fermée en août. Pour la formation DECALOG qu'il a sollicité, une seule journée suffira au lieu des 2 prévues dans le devis.
- Informe que la cinquantaine de truites qui restaient dans les douves sont mortes faute d'oxygénation par l'apport d'eau du forage.

**M. LEBOEUF** fait part de son étonnement concernant le délai très long (3/4 jours) pour remédier à la fuite d'eau Route de Bordeaux.

**Fin de la séance à 22 h 15.**

G. GARDIA

J. BESSE-DESMOULIERES

JP HORNEZ

D. CONSTANT

M. CANELA

JP LEBOEUF

F. VOGEL

I. MARTIN

C. LANCELOT

S. MAISON

C. BARBER

F. GUET